

### Tours de congés, RC, etc...

Jeudi 16 octobre, la Direction locale recevait enfin les organisations syndicales, un mois après leur demande. Cette plénière avait été demandée début septembre pour évoquer les tours de congés mais aussi les difficultés que la plupart des collègues rencontrent lorsqu'ils veulent poser des CA ou des RC.

#### ■ TOURS DE CONGES.

Rappelez-vous, tout était parti d'une annonce de mettre en place un troisième tour de congés, appelé plus communément « tour d'automne », sur les brigades de nuit. Cette action permettait soit disant d'harmoniser la gestion des congés de nuit avec ce qui se faisait en jour. Or, les collègues de jour le savent mieux que quiconque, seuls deux tours existent en jour. Le tour d'été du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre et le tour d'hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai. Et ça fonctionne plutôt bien !!!

C'est d'ailleurs ce que nous nous sommes empressés de rappeler à La Direction locale qui a reconnu que ce n'était pas une harmonisation mais plutôt une expérimentation. En clair, on teste en nuit et si c'est concluant on l'impose aux brigades de jour.

Pour la CFDT : la mise en place d'un troisième tour de congé doit être négociée avec les organisations syndicales et l'ensemble du personnel tel qu'il est porté dans la note du 17 juillet 2006. En matin, seuls 2 tours de congés existent et semblent convenir parfaitement à l'ensemble de nos collègues.

L'harmonisation, oui, mais pas au détriment d'une partie du personnel...

#### ■ GESTION DES DEPARTS EN CONGES.

Beaucoup d'entre vous rencontrent systématiquement des difficultés pour poser des congés. Soit les encadrants ne sont pas disponibles, et impossible d'avoir une feuille de demande de congés. Soit, ils sont là, vous remplissez votre demande de congés, la déposez, mais attendez ensuite indéfiniment pour avoir une réponse.

Une seule brigade ne connaît pas ces difficultés et pour cause, une seule et même personne s'occupe du tour de congés. C'est ce que nous avons précisé à la Direction locale qui a refusé catégoriquement la demande formulée par les organisations syndicales de remettre des « secrétaires de brigade ». Pour la Direction locale, les encadrants courrier ont aussi une part de gestion RH dans leur mission, à eux de la mener à bien. Il est de toutes façons hors de question d'augmenter l'effectif RH qui est actuellement au complet.

Pour la CFDT : Il est urgent de régler le problème. Si la Direction locale ne veut pas remettre des secrétaires de brigade, elle doit pourtant tout faire pour que les collègues ne rencontrent plus aucun problème pour poser des congés. Une plage horaire doit être définie sur chaque brigade et on doit en faciliter l'accès à chaque agent, qu'il soit au tri automatique ou au tri manuel.

Un accusé réception de la demande sera remis à l'agent (la Direction locale s'y est engagée). Un état des compteurs (RC, CA) sera communiqué à chaque encadrant tous les mois et sera consultable par les agents à tous moments.

## ■ REPOS COMPENSATEURS (RC).

Les difficultés pour poser des RC sont pires que celles rencontrées pour les congés annuels. Beaucoup de collègues se voient fréquemment essuyer un refus lorsqu'ils souhaitent poser un RC. Notamment en nuit pour les collègues de la base qui souhaiteraient pouvoir poser un vendredi sur les semaines de 5 nuits, et pour qui, c'est aujourd'hui impossible.

**Pour la CFDT : les engagements pris lors des grèves de nuit doivent être respectés. La Direction locale doit faciliter la prise de RC pour ces collègues qui sont sur des semaines plus que pénibles.**

Miraculeusement, la Direction locale nous a informé que nous pouvions nous faire payer des heures de RC. Il paraîtrait même que l'on puisse passer en paiement plus de 8 heures.

**Pour la CFDT : La Direction locale doit prendre conscience que le paiement des heures de RC n'est pas une obligation et qu'elle doit tout faire pour faciliter la prise de ces heures en temps de repos tel qu'il est porté dans le code du travail.**

## ■ CONSTAT DE RETARD.

L'ensemble des organisations syndicales ont dénoncé les pratiques d'après-midi, où des collègues victimes de fréquents retards du bus, se faisaient systématiquement sanctionner, même si le retard à la prise de service n'excédait pas 5 minutes.

Aux dires de la Direction, ces constats de retards ne sont pas des sanctions puisqu'ils ne sont pas archivés dans les dossiers d'agents. Ils ne servent pas non plus à faire un bilan des difficultés rencontrées auprès de la société de transport.

**Pour la CFDT : Devant les explications exposées par La Direction locale, la CFDT a fait remarquer qu'il n'y avait aucune utilité à utiliser ce type de formulaire si ce n'était de créer un stress supplémentaire sur les agents.**

**La Direction locale en a convenu et désormais ne sanctionnera plus les agents dès lors qu'ils arriveront en groupe. Pour l'agent qui serait victime de retard mais qui serait seul dans le bus, la CFDT a exigé qu'il en soit de même.**

**Cette plénière a été bénéfique !!! Des choses ont été actées mais la CFDT restera vigilante quant à la mise en œuvre. Nous savons mieux que quiconque qu'il y a souvent un delta énorme entre ce qui est acté en audience et la mise en application sur les différents services.**

**Il y a encore tant à faire pour que les conditions de travail sur la PIC s'améliorent et que vous soyez enfin entendus et respectés...**

**Avec la CFDT, SOYONS**

**[RESPECTÉS]**